CAMERA DEI DEPUTATI - PRIMA SESSIONE DEL 1849

Serions-nous comme le marin qui n'a navigué qu'avec la bonace, qui craint l'ombre même du nuage qui peut recéler la tempête? Ressemblerions-nous à ces Hébreux qui, sous la conduite de Moïse, en face de la terre promise, au sein du désert, regrettaient les ognons d'Egypte, bien que cette nourriture ne leur fût livrée qu'au prix de toutes les misères de l'esclave?

Les moralistes qui nous ont dit que le bonheur n'est pas fait pour l'homme, semblent n'avoir émis que la plus vulgaire des vérités; car l'humanité semble n'aspirer au bonheur que pour s'en éloigner; elle paraît se fatiguer de son bonheur plus encore que de son infortune.

On ne saurait jamais assez le répéter: il n'y a de véritable force que dans le respect des principes, dans la reconnaissance de leur inviolabilité, dans ces moyens qui ont leur sanction dans la conscience humaine.

Celui qui sème l'illégalité recueillera l'oppression. Notre mission est de repousser cette moisson toujours si féconde du mal; et quelque soit le danger qui nous menace, préférons être au nombre des opprimés plutôt que des oppresseurs, dans les rangs des victimes plutôt que dans ceux des bourreaux.

Croyez-moi, laissez à la sanction de l'opinion, à la conscience publique le flambeau qui seul peut l'éclairer. En paraissant redouter le jugement populaire, vous vous condamnez vous-mêmes, vous désavouez votre vie, vous infirmez votre autorité, tous les précédents qui vous recommandent à l'estime publique; vous affligez tous vos amis politiques, tous ceux qui se croyant placés entre le devoir et leur affection pour vous, ne peuvent hésiter dans la voie à suivre, dans celle où ils vous ont rencontrés, par nous tous continuée jusqu'à ce jour. Ce langage n'est pas seulement de ma part une preuve d'attachement, il se rattache encore au sentiment le plus vif comme le plus pur de la liberté.

Reviens sur ou avec ton bouclier, disait une femme de Sparte à son fils la veille d'une bataille. Eh bien! ce langage je l'adresserai à nos ministres; succombez mille fois, leur dirai-je, plutôt que de vous séparer, que de violer la liberté, restez fermes sous sa bannière tant qu'il vous restera un souffle de vie. Le jour où le Ministère aura franchi le Rubicon, il aura signé sa condamnation. Qu'on me pardonne cette faiblesse, je l'avoue à regret, mais je suis quelque peu superstitieux, je crois aux rêvenants politiques; au-delà de cette rivière il me semble apercevoir ces vampires dont s'entretient la frayeur des Morlaques, dont nos ministres et la nation avec eux seront peut-être les victimes. Nous avons quelques réactionnaires qui ont un appétit très distingué, et si jusqu'à ce jour ils se sont repus des sueurs du peuple, s'ils se sont rajeunis de son sang, je crois que ce goût dépravé n'est pas absolument perdu en eux.

Sous le Ministère Casati je me suis abstenu de voter la loi dictatoriale qui nous fut demandée, j'ai fait partie des 43 députés qui ont refusé de formuler leurs suffrages par des boules dans les urnes de cette Chambre; conséquent avec moimème, je suivrai aujourd'hui la même conduite.

II. PRESIDENTE. Il deputato Mollard ha facoltà di parlare.

MOLLAND. Messieurs, dans la grave question qui vous est soumise, il est au moins un point certain et incontestable même pour le Cabinet qui en fait un aveu sincère, c'est que la loi qu'on propose à votre sanction porte atteinte au Statut fondamental, qu'elle en est au moins une restriction patente; il s'agit maintenant d'en vérifier toute l'étendue.

Pour cela je demanderai d'abord quel est le but du Statut:

il consiste principalement à définir avec précision les droits fondamentaux de tous les citoyens, à les garantir contre toute entreprise individuelle, et surtout à les mettre à l'abri du pouvoir absolu.

Quels sont ces droits? Les principaux consistent: 1º dans la liberté individuelle, garantie par l'article 26 du Statut; 2º dans l'inviolabilité du domicile, garantie par l'article 27; 5º dans la liberté absolue de la presse, garantie par l'art. 28; 4º dans le droit de réunion, garantie par l'article 32; le tout d'une manière expresse et absolue.

Je ne m'arrêterai pas à vous démontrer la justice de ces dispositions, car elles ne sont que l'expression de la loi de nature, contre laquelle aucune institution humaine ne peut prévaloir; je vous demanderai seulement comment il a pu arriver que des hommes de cœur aient pu se laisser arracher ces précieuses facultés pendant de nombreuses années, et s'il est possible qu'une fois connues, ils puissent consentir à se les laisser soustraire pendant un seul instant.

Eh bien, messieurs, ce que l'on peut à peine croire, le projet de loi qui vous est soumis le réalise; l'article premier donne au Gouvernement le pouvoir absolu illimité; oui, messieurs, je le répète pour que vous le remarquiez bien, le pouvoir absolu illimité de procéder à des visites domiciliaires quelconques, à l'arrestation personnelle de qui que ce soit, car personne n'est excéptée, notez-le bien. Par là il est de toute évidence qu'il anéantit temporairement, si vous le voulez, les articles 26, 27 du Statut, qu'ainsi la liberté individuelle, l'inviolabilité du domicile n'existent plus.

Les articles 3, 4, 5, 6 anéantissent les articles 28 et 32 du Statut, et conséquemment la liberté de la presse, le droit sacré de réunion.

Ces articles vont encore plus loin que vous le pensez : dès lors qu'ils en font aucune distinction, aucune limitation, aucune exception, ils affectent tous les citoyens du royaume sans aucune exception; il n'en est pas un seul qui ne puisse subir une visite domiciliaire à toute heure, une arrestation personnelle au moment même où il vaquerait à un service public.

Ils frappent d'une manière absolue la presse, ce palladium de la liberté qui ne peut pas exister sans elle, et même la propriété de l'imprimerie qui peut subir une suspension qui équivaut presque toujours à un anéantissement complet. Ils atteignent enfin une réunion quelconque, quelque en soit le titre et le but, publique ou privé, conséquemment jusqu'aux réunions de famille, sans même en excepter celles qui auraient pour but le commerce, la prière en toute espèce d'exercice civil ou religieux. Il y a plus encore: ils atteignent jusqu'à vos propres réunions, jusqu'à vos personnes que l'article 45 du Statut déclare inviolables, ce qui anéantit encore cet article, et peut porter une atteinte grave à l'intégrité même du Parlement, et ce qu'il aurait de pire encore, ils peuvent paralyser les opérations mêmes de l'armée, car aucun de ses membres, pas même le général en chef, n'est exempt d'une visite domiciliaire, d'une arrestation personnelle. (Sensazione)

Et à qui, messieurs, vous propose-t-on de confier ce pouvoir exorbitant? Au Gouvernement, dit le projet, c'est-à-dire à tous les agents du Gouvernement; ce que comprend toutes les personnes de l'ordre judiciaire et administratif, qui appartiennent à une branche quelconque du pouvoir exécutif, conséquemment aux Cours d'appel, aux tribunaux, aux juges de mandement, aux simples substituts avocats fiscaux, à tous les agents de la police, aux intendants, aux questeurs, aux assesseurs, syndics et autres agents subalternes.